



Ecole
Supérieure
Art
Avignon

École supérieure d'art Avignon
500 chemin de Baigne-Pieds
84000 Avignon
Tel : 04 90 27 04 23

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 MAI 2023

DÉLIBÉRATION N°9 Actualisation du tableau des effectifs de l'ESAA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2313-1, R.2313-3, R.2313-8 ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.313-1 ;

Vu la Loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissement publics de coopération culturelle ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 23 décembre 2010 créant l'École supérieure d'art d'Avignon ;

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée ;

Considérant les préconisations du rapport HCERES relatif aux formations DNA et DNSEP option art, mention création et conservation restauration remis le 10 mars 2023 par courrier ;

Considérant les objectifs du projet d'établissement remis le 24 mars 2023 par la direction de l'ESAA ;

Considérant que les emplois de chaque établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la Loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il est indispensable de mettre à jour le tableau des effectifs en cas de modification de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste ;

Il appartient à l'ESAA, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, d'établir et de modifier son tableau des effectifs.

Il convient alors d'actualiser le tableau des effectifs dans le cadre des mouvements de personnel 22-23 et des besoins de l'établissement en actualisant les éléments approuvés par délibération le 21 octobre 22. Cela passe notamment par la création des postes suivants : chargé d'atelier 1 ETP // PEA en conservation restauration des biens culturels spécialité matériaux 0.5 ETP.

Il faut intégrer aussi la suppression du poste de responsable pédagogique (CAT A filière administrative) et la création par redéploiement d'un poste de responsable de la recherche et des études (CAT A filière culturelle).

Il faut aussi noter l'extension du poste de PEA d'anglais 0.5 ETP à 1 ETP financé notamment par redéploiement de ressources internes. Le poste de PEA sciences de l'art et de la CR est supprimé. Des interventions en CR seront organisées sous la forme de vacations exceptionnelles.

Vous trouverez ci-dessous le tableau des effectifs modifié répondant aux grands enjeux de développement du projet d'établissement et aux préconisations formulées par l'HCERES :

TABLEAU DES EFFECTIFS - EPCC ESAA

Emplois	Grade	Catégorie	Ouvert	Pourvu	Vacant	Contrat	Tps de présence	Observations
POLE DIRECTION-ADMINISTRATION								
Directeur de L'EPCC	Directeur territorial Directeur d'enseignement artistique	A	1	1	0	CDD	1	
Administrateur	Directeur territorial	A	1	1	0	Titulaire	1	
Coordinatrice administrative et évènementiel	Rédacteur territorial	B	1	1	0	Titulaire	0.8	
Gestionnaire comptable et RH	Adjoint administratif principal 2 ^e classe	C	1	1	0	Titulaire	1	
Assistante du pôle scolarité et accueil	Adjoint administratif principal 2 ^e classe	C	1	1	0	Titulaire	0.8	
Bibliothécaire	Adjoint administratif principal 2 ^e classe	C	1	1	0	Titulaire	0,8	
SOUS TOTAL DIRECTION- ADMINISTRATION			6	6	0			
PÔLE ENSEIGNEMENT - ATELIERS EAC								
Professeur d'Enseignement Artistique	PEA Hors Classe	A	6	6	0	Titulaire	6	
Professeur d'Enseignement Artistique	PEA Classe Normale	A	3	3	0	Titulaire	3	1 poste en CLM
Responsable de la recherche et des études Et Professeur d'Enseignement Artistique	PEA Classe Normale	A	9	7	2	CDD	7.5	+0.5 ETP en anglais 0.5 PEA CR 1 responsable de la recherche et des études
Assistant d'Enseignement	Assistant d'Enseignement Artistique principal 1 ^{ère} classe	B	1	0	1	Titulaire	0	1 agent en disponibilité
Chargé d'EAC	Adjoint d'Animation	C	1	1	0	contractuel	0.8	
Assistant d'Enseignement	Assistant d'Enseignement Artistique principal 2 ^e classe	B	1	1	0	Titulaire	1	
SOUS TOTAL ENSEIGNEMENT-EAC			21	18	3		18.1	
PÔLE SERVICE TECHNIQUE								



Régisseur technique et pédagogique	Technicien Territorial 2 ^e classe	B	1	1	0			
Chargé des systèmes d'information et de maintenance	Technicien territorial 2 ^e classe	B	1	1	0	CDD	0,8	
Cadre en charge des questions bâtementaires et techniques	Agent de maîtrise	C	1	1	0	Titulaire	1	
Chargé des ateliers	Agent de maîtrise ou Adjoint technique	C	1	0	1	Titulaire	1	Poste vacant
SOUS TOTAL SERVICE TECHNIQUE			4	3	1		2.80	
AUTRES								
Chargé de la communication digitale	Contrat d'apprentissage		1	0	1	CDD	1	Contrat d'apprentissage
TOTAL GÉNÉRAL PERSONNEL ESAA			32	27	5			

Le Conseil d'administration du 12 mai 2023, après en avoir délibéré :

- **approuve** le nouveau tableau des effectifs comme présenté ci-dessus ;
- **confirme** que les crédits sont être inscrits au budget de l'établissement.

	Vote
Nombre de participants	14
Nombre de votants	9
Pour	9
Contre	0
Abstention	0

Le Président du Conseil d'administration
Damien Malinas

